

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00403**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE LA COMMUNE DE LA  
TALAUDIERE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 octobre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160602-D20160040310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,  
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,  
M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nadia SEMACHE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE LA COMMUNE DE LA TALAUDIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Talaudière, en date du 21 décembre 2015 prescrivant la révision ainsi que ses objectifs et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Talaudière, en date du 25 janvier 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure de révision du PLU ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de La Talaudière ;

Vu l'article L 153-12 du code de l'urbanisme qui dispose qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme applicables aux procédures engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Il est rappelé que :

- Saint-Etienne Métropole exerce la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'à l'issue des délibérations communale et métropolitaine visées précédemment, il revient à Saint-Etienne Métropole de poursuivre la procédure de révision du PLU de la commune de La Talaudière engagée le 21 décembre 2015,

- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est une pièce du dossier de PLU qui définit :

1°/ les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

2°/ les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- les élus du Conseil de Communauté ont été destinataires, en amont de la séance, des éléments permettant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune de La Talaudière.

Le dossier est consultable sur le site :

[http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers_plu/)

Login : elussem

Mot de passe : PLU42CU

- il s'agit d'un débat sur les orientations générales et non d'un vote ou d'une approbation, le PADD en tant que tel sera finalisé au moment de l'arrêt de projet du document.

L'ambition de la commune de La Talaudière, pour les 10 à 15 ans à venir, est de conforter son rôle de centralité intermédiaire dans le Sud-Loire, au sein de la couronne de la ville-centre en s'inscrivant plus avant dans un modèle de développement durable.

Les principales orientations du PADD de la commune de La Talaudière soumises au débat :

- poursuivre un développement urbain équilibré et durable
  - o modérer la consommation d'espaces agri-naturels,
  - o renforcer prioritairement le tissu urbain existant,
  - o maîtriser et organiser le développement spatial,
  - o assurer le maintien d'une activité agricole.
- favoriser un développement urbain diversifié et une mixité de l'habitat
  - o produire un habitat durable et diversifié,
  - o faire vivre et renforcer le centre urbain (commerces, services, équipements),
  - o conforter les espaces économiques,
  - o améliorer les déplacements tous modes.
- préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire de La Talaudière
  - o protéger la biodiversité et assurer la fonctionnalité des continuités écologiques,
  - o prendre en compte les risques, pollutions et nuisances,
  - o sauvegarder les paysages et patrimoines remarquables,

- préserver la qualité de l'eau et la qualité de l'air, améliorer la gestion des déchets,
- lutter contre le changement climatique.

Un document rendra compte du contenu du débat en complément de la présente délibération.

La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire et fera l'objet d'un affichage en Mairie de La Talaudière et au siège de Saint-Etienne Métropole durant un mois.

**Le Conseil de Communauté :**

- **prend acte de la tenue du débat en séance sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de La Talaudière ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU